



COMMISSION
EUROPÉENNE

Recherche communautaire

Mise en réseau de l'Espace européen de la recherche

Coordination des programmes nationaux

ERA-NET Article 169



SOUTIEN À LA COORDINATION DES ACTIVITÉS

La recherche européenne vous intéresse?

Notre magazine *RDT info* vous tient au courant des principaux développements dans ce domaine (résultats, programmes, événements, etc.). *RDT info* est disponible gratuitement en allemand, en anglais et en français, sur simple demande à:

Commission européenne
Direction générale de la recherche
Unité «Information et communication»
B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 29-58220
E-mail: research@cec.eu.int
Internet: http://europa.eu.int/comm/research/rtdinfo/index_fr.html

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la recherche
Direction B - Structurer l'Espace européen de la recherche
Unité B2: Renforcer la coopération dans la recherche et la base scientifique européenne
B-1049 Bruxelles, Belgique
Helpdesk: rtd-coordination@cec.eu.int



Table des matières

Préface	Page 3
Mécanismes de coordination et de coopération	Page 4
Pourquoi ERA-NET?	Page 6
Mettre l'article 169 en pratique: le projet EDCTP	Page 10
Perspectives d'avenir	Page 12
Pour en savoir plus	Page 13





***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

AVERTISSEMENT:

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations ci-après.

Les opinions exprimées dans la présente publication n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission européenne.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-894-9376-3

© Communautés européennes, 2005
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE





PREFACE

Mise en réseau de l'Espace européen de la recherche



En mars 2000, lors du Conseil de Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement européens ont lancé la création d'un **Espace européen de la recherche (EER)** comme objectif stratégique majeur pour l'Europe. S'inscrivant dans un programme global destiné à faire de l'Europe la «société fondée sur le savoir la plus dynamique et la plus compétitive du monde», l'EER a pour but d'améliorer la coordination et la cohésion de la recherche européenne.

Si l'Europe veut rester compétitive dans l'économie mondialisée et préserver son modèle de société, elle n'a d'autre choix que de se transformer en une société active fondée sur le savoir. Les programmes de recherche européens jouent un rôle moteur dans ce sens, mais ne sont qu'une des facettes de la problématique. En fin d'analyse, c'est la mise en commun de nos ressources qui se révélera le moyen le plus apte à changer la situation en profondeur et de façon durable. Nous devons trouver des façons intelligentes de bénéficier de la richesse de notre diversité, sans que celle-ci n'entrave l'efficacité et la cohésion. D'autres pays considèrent cette diversité comme notre point fort; je crois que nous devrions faire de même.

Les programmes-cadres précédents ont encouragé la coopération des acteurs de la recherche au niveau des «projets» en rassemblant les universités, les agences de recherche et les entreprises. Le paysage européen de la recherche, tel que nous le connaissons aujourd'hui, aurait un tout autre aspect sans cette coopération intensive entre chercheurs. Sous le Sixième programme-cadre (6^oPC), afin d'accomplir les premiers pas vers l'amélioration de la coordination et de la coopération au niveau des programmes, les programmes de recherche nationaux ont été mis en réseau en réunissant les directeurs des ministères et les agences de financement correspondantes.

L'Union européenne apporte un soutien ciblé à ce processus par l'intermédiaire du mécanisme ERA-NET, conçu pour promouvoir la coordination des programmes de recherche nationaux et régionaux. La popularité, le succès et la grande diversité des réseaux ERA-NET déjà en activité témoignent de l'intérêt majeur accordé à la coopération. De plus, ces réseaux montrent à quel point nous pouvons améliorer la recherche sur les plans qualitatif et quantitatif en mettant nos ressources en commun et en rationalisant leur utilisation.

De plus, le 6^oPC a vu la première application de l'article 169 du traité CE, qui permet la participation de l'Union européenne aux programmes de recherche et de développement entrepris conjointement par plusieurs États membres. Ce projet, intitulé Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP), représente un premier effort accompli par les États membres et les régions pour entreprendre un programme de recherche conjoint bénéficiant d'une participation financière de l'UE. Dans ce sens, il explore des eaux inconnues et devrait permettre de fournir un modèle applicable à la future recherche européenne dans les domaines où s'impose une mobilisation à cette échelle.

Notre proposition pour le 7^oPC est de renforcer le mécanisme ERA-NET. Nous suggérons également de développer de nouvelles initiatives basées sur l'article 169 en étroite collaboration avec les États membres, dans les cas nécessitant une coopération à grande échelle.

La présente brochure donne un aperçu de la mise en œuvre de ces deux mécanismes réalisée à ce jour, et présente les perspectives de leur développement dans le cadre du 7^oPC.

Janez Potočnik
Commissaire européen pour la Science et la Recherche



ERA-NET

Mécanismes de coordination et de coopération

En Europe, plus de 80% de la recherche publique est menée au niveau national, pour l'essentiel dans le cadre de programmes de recherche nationaux et régionaux. Un des grands facteurs favorables à la réalisation de l'Espace européen de la recherche (ERR) sera l'accroissement de la coordination et de la cohésion des programmes de recherche nationaux et régionaux.

Pour que l'Europe tire le meilleur parti de son énorme potentiel en matière de progrès scientifique et d'innovation, elle doit octroyer davantage de ressources à la recherche, mobiliser ses ressources sur une plus grande échelle en s'unissant, et éviter les doubles efforts en instaurant plus de cohésion entre les programmes nationaux. Le but général consiste à atteindre l'objectif fixé à Barcelone: investir au moins 3 % du PIB de l'UE dans la recherche.

Plus que tout le reste, la coordination plus étroite des programmes de recherche nationaux permettra une meilleure utilisation des ressources disponibles et devrait préparer l'émergence d'une politique de la recherche véritablement européenne intégrant les positions de tous les États membres et des institutions de l'UE dans les domaines clés d'intérêt commun.

SAISIR LES OPPORTUNITÉS ET SURMONTER LES OBSTACLES

La coordination des programmes nationaux de R&D constituait un nouveau domaine d'action, utilisé pour la première fois dans le cadre du Sixième programme-cadre de recherche (6^oPC) dans le but d'accroître l'efficacité de l'ensemble du système européen de recherche, cela au bénéfice de tout le monde. Afin d'exploiter pleinement les opportunités considérables dans ce domaine et de surmonter les obstacles initiaux, différents types d'instruments ont été proposés pour faciliter la coordination et faire passer la coopération au stade suivant.

Début 2002, les ministres de la recherche de l'UE ont reconnu l'importance de l'ouverture mutuelle des programmes de recherche nationaux¹. En mars de la même année, le CREST² a suivi ce mouvement en lançant cinq actions pilotes visant à l'ouverture de programmes nationaux. Au cours de l'année 2003, ce comité est arrivé à la conclusion que l'échange de bonnes pratiques entre les directeurs de programmes nationaux était très utile mais qu'un cadre devait être établi pour permettre la poursuite des discussions. Le schéma ERA-NET a été considéré comme le mécanisme le plus apte à l'accomplissement des premières étapes de la coordination. En 2004, des projets ERA-NET avaient été mis en place dans quatre des cinq domaines pilotes.

Les deux principaux outils proposés dans le cadre du 6^oPC pour coordonner la recherche nationale et régionale au niveau des programmes sont le **mécanisme ERA-NET** et l'application de l'**article 169** du traité CE.

1 Réunion ministérielle informelle de Gérone, début 2002.

2 CREST, comité de la recherche scientifique et technique de l'UE.



ERA-NET

Élément majeur du programme spécifique du 6^oPC intitulé «Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche», le programme ERA-NET a été conçu pour appuyer de façon ciblée la coordination et l'ouverture mutuelle des programmes de recherche nationaux et régionaux. Il a aussi pour but d'établir entre les programmes nationaux des liens de coopération durables, censés déboucher sur des programmes de recherche conjoints transnationaux.

ERA-NET se fonde sur une approche «bottom-up»: il est ouvert à tous les domaines de recherche, même ceux qui ne relèvent pas spécifiquement des programmes-cadres de l'UE. Son pouvoir d'initiative revient aux États membres. Ce mécanisme suit une approche progressive qui permet un développement graduel, allant d'actions exploratoires jusqu'à l'établissement et la mise en œuvre de programmes de recherche conjoints.

Un appel ouvert pour des propositions d'ERA-NET a été publié en décembre 2002, avec un budget de 148 millions d'euros. D'ici la fin du 6^oPC, quelque 75 ERA-NET devraient être sur les rails. La réponse y a été très positive. Les premiers ERA-NET changent déjà le paysage de la recherche européenne dans des domaines très variés. Certains en sont à l'étape de lancement d'un premier programme transnational conjoint et d'un appel conjoint.

ARTICLE 169

L'article 169 du traité sur l'UE permet la participation de la Communauté, sur le même pied que les autres partenaires, aux nouveaux programmes de recherche et de développement entrepris conjointement par plusieurs États membres. Cette disposition a pour objectif principal d'aller au-delà de la simple coordination des programmes nationaux en vue de fonder en un unique programme conjoint les différents programmes nationaux et régionaux. Les programmes basés sur l'article 169 sont à lancer par un certain nombre d'États membres et associés afin qu'une masse critique suffisante soit constituée. Ils sont mis en œuvre et financés de façon conjointe au moyen d'un soutien financier intégré. Dans ce cas, l'UE contribue à cette intégration en finançant les programmes de recherche conjoints.

Première action basée sur l'article 169, le Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP) a été lancé en juin 2003. Dans le cadre du 6^oPC, des efforts particuliers ont été accomplis pour activer ce mécanisme comme moyen de renforcer la collaboration européenne en matière de recherche, et une demi-douzaine de programmes sont actuellement proposés par les États membres en vue d'un financement au titre du 7^oPC.

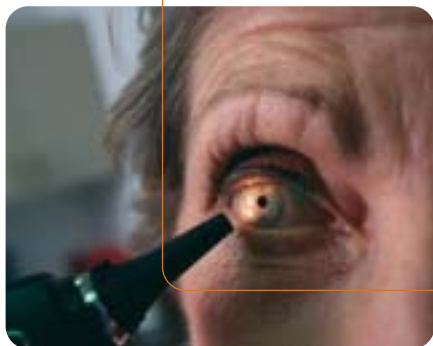


Pourquoi ERA-NET?

Les ERA-NET ajoutent de la valeur à la

CONSTITUER UNE MASSE CRITIQUE

Le programme ERA-NET permet aux systèmes nationaux d'entreprendre ensemble des tâches auxquelles ils ne pourraient s'atteler individuellement. Il s'agit des tâches pour lesquelles la «masse critique» d'un défi donné, en termes de ressources financières et humaines, dépasse les moyens d'un pays isolé. Une telle mise en commun des ressources contribue aux progrès de la science européenne et aide l'Europe à aller plus loin et plus vite.



COMBINER DES RESSOURCES «RARES»

De nombreux États membres de l'UE mènent des programmes de recherche nationaux sur le traitement des maladies rares. Une grande partie de ces programmes ne possèdent pas la masse critique pour ce faire car chaque maladie en soi ne touche qu'un nombre relativement faible de personnes. Toutefois, prises ensembles, ces 6 000 à 7 000 maladies rares affectent 5 % de la population, soit quelque 20 millions de citoyens européens. Le réseau E-RARE vise à construire une plate-forme européenne pour mobiliser des financements et mettre en commun des ressources et les connaissances dans ce domaine important, cela grâce à des synergies de coopération entre les programmes nationaux.

APPORTER DES RÉPONSES COMMUNES À DES PROBLÈMES COMMUNS

De nombreux problèmes de la société d'aujourd'hui ne sont pas propres à un pays ou à une région: ils nous concernent tous directement. Nous avons donc tout intérêt à tâcher de les résoudre ensemble.



recherche européenne de façons très diverses:

FAIRE FACE À DES PROBLÈMES D'ENVERGURE PLANÉTAIRE

Dans notre société mondialisée, une grande partie des problèmes concernent en fait l'ensemble de l'humanité et pas seulement l'Europe. Il faut donc les aborder à l'échelon planétaire. De même, pour trouver des solutions à ces problèmes, il faudra une coopération non seulement européenne mais aussi au niveau international.



CRÉER UN CLIMAT DE CHANGEMENT

Le changement climatique est un phénomène planétaire qui produit des effets à l'échelon mondial, continental, national et régional. La recherche sur l'impact du changement climatique a tendance à se concentrer sur des problèmes locaux, bien que certains des enseignements tirés pourraient s'appliquer à de nombreuses régions. Ce n'est là qu'un des arguments favorables à une intensification de la coopération entre les divers programmes de recherche climatique de l'Europe. Le projet **CIRCLE** prépare le terrain pour un réseau d'information coordonné sur le changement climatique, qui pourra servir de tremplin pour proposer des activités de recherche conjointe.

VIEILLIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Le vieillissement de la population est l'un des défis les plus urgents que l'Europe doit affronter: l'histoire nous montre qu'il est difficile de rester globalement compétitif et innovant avec une population vieillissante. En particulier, le vieillissement constitue un terrible défi pour les systèmes de soins de santé, les services sociaux et les régimes de retraite, mais aussi pour le corps médical. Les responsables politiques et les praticiens ont besoin d'une recherche plus transnationale et plus interdisciplinaire pour mieux comprendre les processus génétiques, biologiques et psychologiques du vieillissement, pour mettre au point de nouveaux médicaments et de nouvelles technologies pour les personnes âgées et pour améliorer la capacité de la société à répondre aux besoins et aux désirs d'une tranche de la population qui représentera bientôt un tiers des citoyens de l'UE. Les États-Unis, dont la population vieillit plus lentement qu'en Europe, ont identifié cette question cruciale voici déjà 30 ans: le budget 2005 du National Institute of Ageing dépasse le milliard de dollars. Le projet **ERA-AGE** rassemble les programmes de recherche nationaux de 14 pays européens afin d'aider l'Europe à s'atteler de façon concertée aux problèmes liés à l'âge.





Les ERA-NET ajoutent de la valeur à la

DÉVELOPPER DES APPROCHES COMMUNES

Objectif majeur, la cohésion entre les différents programmes de recherche nationaux et régionaux de l'UE aidera à mieux focaliser la recherche européenne et à mobiliser les synergies potentielles. Au niveau européen, une plus grande cohésion des politiques de recherche est particulièrement importante dans les domaines où la recherche est liée aux priorités de l'Union et à la mise en œuvre de ses politiques.



METTRE LA RECHERCHE EUROPÉENNE SUR LES RAILS DE L'AVENIR

L'efficacité des systèmes de transport est essentielle au bon fonctionnement du marché unique. Pourtant, la recherche et la politique relatives au transport sont encore trop souvent considérées d'un point de vue national. **ERA-NET TRANSPORT** se propose de promouvoir la coopération entre les programmes nationaux de recherche sur les transports. Il en résultera des économies d'échelle et une amélioration de l'efficacité globale des transports. Le projet aidera également à informer la politique européenne des transports.



S'ATTELER À DES PROBLÈMES GÉOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES

De nombreux domaines de recherche présentent un intérêt commun pour plusieurs pays européens situés dans la même région. Dans de tels cas, il est profitable de mettre les ressources en commun et de mener les activités de recherche en coordination. Cette démarche peut s'appliquer aux ressources partagées (ressources marines, hydriques, biologique, etc.) ou à des problèmes environnementaux communs, par exemple les inondations ou la protection de la biodiversité, ou même à des domaines d'expertise partagés.

recherche européenne de façons très diverses:

PARLER D'UNE SEULE VOIX

La coopération internationale est un élément important de la politique européenne de la recherche, et des avantages évidents peuvent découler d'une intensification de la collaboration scientifique au niveau international. Plus l'Europe est capable de coordonner ses programmes de recherche, plus son approche envers le reste du monde sera cohérente. Il sera ainsi plus facile d'élargir la coopération mondiale ainsi que l'échange d'informations et de ressources.



«MADE FOR CHINA»

De nombreux États membres de l'UE mènent des programmes bilatéraux de coopération scientifique avec la Chine. L'**ERA-NET CO-REACH** vise à développer la coopération entre ces programmes. L'une des plus vastes initiatives ERA-NET concerne des programmes de recherche dans toutes les disciplines scientifiques et technologiques. Ses partenaires sont des organismes scientifiques qui entretiennent des liens bilatéraux avec la Chine, établissant ainsi de solides bases pour l'analyse des réussites et des problèmes rencontrés pour la construction de la coopération transnationale.

DANS LE MÊME BATEAU

La Baltique, la plus grande mer intérieure d'Europe, est une ressource naturelle majeure. Son développement durable exige des politiques régionales solidement documentées par la recherche scientifique. Le réseau **BONUS** réunit 11 organismes associés au financement et à l'organisation des sciences de la mer dans la région. Son objectif est de mettre en commun les fonds affectés à la recherche et de coordonner l'utilisation des infrastructures.





Mettre l'article 169

en pratique: le projet EDCTP

Le Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP) représente une initiative de recherche révolutionnaire en Europe car il s'agit de la première application de l'article 169 du traité CE. Initiative unique au niveau européen et mondial, l'EDCTP réunit 14 États membres de l'UE et la Norvège, ainsi que leurs partenaires d'Afrique subsaharienne. Ce programme conjoint a pour but de combattre les trois principales maladies transmissibles liées à la pauvreté: le sida, la malaria et la tuberculose.

Dans les pays en développement, le nombre de décès et de personnes touchées ou infectées par ces maladies continue à augmenter. Selon les estimations, chaque jour dans le monde, 19 000 nouvelles victimes succombent à ces fléaux majeurs. Pourtant, malgré le consensus international sur la nécessité d'agir au plus vite, les difficultés que pose la mise en œuvre de solutions à ces problèmes dans les pays en développement n'ont pas encore suscité les actions concertées à grande échelle et la mobilisation de ressources nécessaires. Le récent élargissement de l'UE a en outre eu pour effet d'accorder une plus grande priorité, dans l'agenda européen, à l'impact du sida et de la tuberculose dans les pays est-européens partenaires de la politique européenne de voisinage.

Le programme EDCTP intègre la recherche et l'expérience en matière d'intervention clinique de tous les pays participants dans un programme conjoint d'essais cliniques in-situ approfondis et coordonnés, cela dans le but de développer de nouveaux médicaments, vaccins, microbicides et outils diagnostiques. Il vise ainsi à surmonter l'un des principaux obstacles à la lutte contre ces maladies.

Le budget total fixé pour les cinq premières années (2003-2007) de mise en œuvre du programme s'élève à 600 millions d'euros, dont un tiers est apporté par le budget communautaire (6^oPC) selon les dispositions de l'article 169. Le deuxième tiers, soit 200 millions d'euros, provient des États européens participants, et le troisième se compose de capitaux de l'industrie, d'organisations caritatives et d'organismes privés.

L'EDCTP est une initiative de longue durée, prévue pour dix à vingt ans, et est gérée par une entité juridique indépendante, caractéristique qui lui permet d'opérer avec souplesse et dans un esprit d'entreprise. Elle constitue une opportunité unique de créer un véritable partenariat durable et à long terme, non seulement entre les pays européens et en développement mais aussi entre les secteurs privé et public. L'EDCTP est également un modèle extrêmement utile de coordination multinationale des efforts de recherche à mener pour s'atteler à des problèmes mondiaux d'importance majeure.

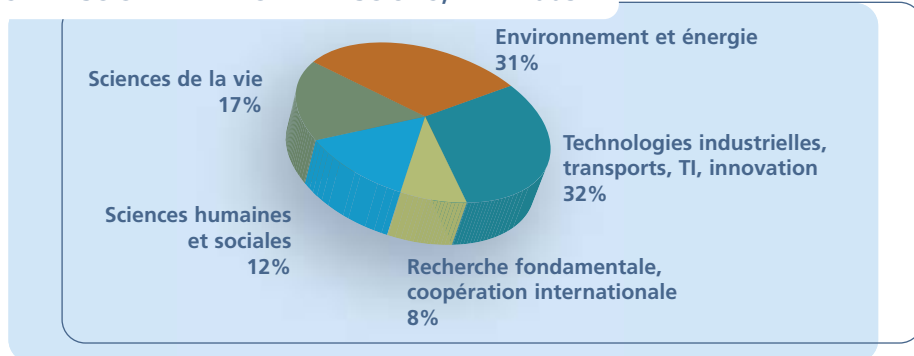


Les enseignements tirés

Le programme ERA-NET s'est avéré apte à répondre aux besoins des «propriétaires» et des «directeurs» des programmes de recherche européens³ pour ce qui concerne l'échange de «bonnes pratiques» et le développement de programmes de recherche conjoints. Preuve en est la réponse enthousiaste enregistrée à la suite de l'appel ouvert à propositions: plus de 200 propositions d'ERA-NET ont été soumises, couvrant tous les domaines du 6^oPC. De plus, la nature «bottom-up» du programme permet aux États membres de décider dans quels domaines ils coordonneront leurs programmes. Les projets financés couvrent donc tous les domaines de la science et de la technologie, même les sciences sociales et humaines. Des partenaires de tous les États membres et États associés ainsi que de plusieurs pays tiers participent à ces projets, mettant véritablement en réseau l'Espace européen de la recherche.

ERA-NET s'est révélé un moyen hautement efficace de stimuler la mise en commun des programmes nationaux, 96,2 % des organisations des propositions sélectionnées étant des organismes gouvernementaux, internationaux ou sans but lucratif. En outre, il est à présent clair que des incitations supplémentaires s'imposent pour l'organisation d'appels conjoints. Ces projets ont prouvé que l'échange de bonnes pratiques nationales en matière de gestion de programme, de révision par les pairs, d'appels à propositions et de sélection d'experts est un processus mutuel bénéfique pour tous.

ACTIONS DE COORDINATION EN COURS, ÉTÉ 2005



La mise en œuvre prometteuse de l'initiative pilote basée sur l'article 169 - le Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP) - prépare la voie pour de futurs programmes de recherche européens à grande échelle de ce type. Tel pourrait en effet être l'objectif final d'une série d'ERA-NET sélectionnés et mûrs. Toutefois, la procédure d'approbation applicable à une initiative basée sur l'article 169 est longue parce que de telles actions doivent être soumises à la fois au Parlement européen et au Conseil, conformément à la procédure de codécision. Le concept et la nature de ce mécanisme font que les actions doivent se limiter à des domaines de recherche de premier plan ayant une importance stratégique claire et pour lesquels on peut assurer la mobilisation et l'engagement politique et financier d'un nombre suffisant d'États membres. S'inspirant de l'expérience acquise avec l'EDCTP, la Commission a établi les critères suivants pour l'identification des futures initiatives de l'article 169:

- concordance de l'initiative avec les objectifs de l'UE;
- clarté de l'objectif et concordance de celui-ci avec le 7^oPC;
- valeur ajoutée européenne;
- masse critique et similarité des programmes concernés;
- l'article 169 comme moyen le plus adéquat pour l'atteinte des objectifs.

³ Les propriétaires des programmes sont des organismes publics, souvent des ministères, qui définissent et financent des programmes de recherche. Dans de nombreux États membres de l'UE, différentes organisations - pour la plupart publiques mais parfois privées - «gèrent» en pratique la mise en œuvre du programme, en organisant des appels à propositions, en évaluant et en gérant les projets et les activités de recherche.



ERA-NET

Perspectives d'avenir

Selon la proposition de la Commission, le Septième programme-cadre communautaire de recherche (7^oPC) s'étalerait sur une période de sept ans (2007-2013). La promotion d'une meilleure coordination des programmes de recherche nationaux en est une priorité encore plus grande que dans le 6^oPC. Les actions assurant la coordination de programmes de recherche nationaux et régionaux dans le cadre du 6^oPC ont donné un élan considérable à la construction de l'EER, un résultat qui a fait naître l'ambition de renforcer et d'étendre ces actions dans le cadre du 7^oPC.

ERA-NET

Vu l'ampleur du succès atteint avec le 6^oPC, la Commission propose de poursuivre et d'étendre le mécanisme ERA-NET. Les projets existants seront encouragés à aller de l'avant et les consortiums ERA-NET pourraient s'élargir pour accueillir de nouveaux partenaires.

Les ministères nationaux et régionaux qui préparent des programmes de recherche dans un domaine précis seront également invités à participer à ERA-NET, même si leur programme n'est pas tout à fait prêt au moment de la soumission de la proposition. Le but est d'appuyer les pays moins présents, en particulier les nouveaux et les futurs États membres, à participer activement au développement de l'EER en se joignant à des projets d'ERA-NET. Cette stratégie devrait contribuer à stimuler l'échange d'informations et à soutenir une future coopération transnationale entre les programmes de ces pays.

ERA-NET PLUS

En plus de cela, un nouvel élément du mécanisme ERA-NET est proposé dans le cadre du 7^oPC. Baptisé «module ERA-NET Plus», il a pour objectif d'encourager la mise en commun des fonds au travers d'appels conjoints lancés par les programmes nationaux, selon un système au cas par cas pour chaque appel. La Commission soutiendra cette mise en commun de fonds en apportant une contribution «complémentaire» aux appels à propositions transnationaux organisés conjointement par les programmes participant à ERA-NET. Grâce à ce nouveau mécanisme, la Commission pourrait fournir un complément de l'ordre de 25 % à 30 % du total des contributions nationales.

ARTICLE 169

L'action-pilote EDCTP permet d'illustrer à la fois les caractéristiques uniques de l'article 169 et les difficultés de préparation et de mise en œuvre des actions qui en relèvent. Au vu du potentiel de ce mécanisme, on projette d'en étendre l'utilisation dans le cadre du 7^oPC dans les cas où on peut clairement établir qu'il s'agit de l'instrument le plus adéquat. Il est prévu de lancer jusqu'à trois ou quatre initiatives basées sur l'article 169 dans des domaines à déterminer en association étroite avec les États membres, le Parlement européen et la communauté de la recherche de l'UE.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour de plus amples informations sur ERA-NET, consulter le document de travail «**Provisions for implementing the ERA-NET scheme**». Ce document peut être téléchargé à l'adresse suivante:
http://europa.eu.int/comm/research/fp6/coordination/era-net_en.html

Pour obtenir plus d'informations sur le programme ERA-NET et les appels qui s'y rapportent, consulter les sites web suivants:

Coordination: <http://www.cordis.lu/coordination/home.html>

Infopack: <http://fp6.cordis.lu/coordination/calls.cfm>

Points de contact nationaux: <http://www.cordis.lu/fp6/coordination.htm>

Évaluateurs: <http://www.cordis.lu/experts>

Pour obtenir plus d'informations sur les actions basées sur l'article 169:
<http://www.cordis.lu/coordination/art169.htm>

Autres liens utiles

Pour obtenir les informations les plus diverses sur le 6^e PC et l'EER, consulter les sites web suivants:

Sixième programme-cadre

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/index_en.html

<http://www.cordis.lu/fp6/>

Espace européen de la recherche

http://europa.eu.int/comm/research/era/index_en.html

Contact

Direction générale de la recherche

Direction B - Structurer l'Espace européen de la recherche

Unité B2: Renforcer la coopération dans la recherche et la base scientifique européenne

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél.: +32 2 295 2300 - Fax: +32 2 295 4361

Helpdesk: rtd-coordination@cec.eu.int



Le renforcement de la coordination des programmes de recherche nationaux a été défini comme une priorité majeure pour l'avenir de la recherche européenne, et constitue l'un des six axes identifiés par la Commission dans sa communication intitulée «*Orientations pour la politique de soutien à la recherche de l'Union*» (juin 2004). La présente brochure donne un aperçu des deux principaux mécanismes dont l'UE dispose pour promouvoir la coopération entre les programmes de recherche nationaux et régionaux: le programme ERA-NET et l'application de l'article 169 du traité sur l'UE.



Office des publications

Publications.eu.int

ISSN 92-894-9376-3

